

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi seize février, deux mille vingt-six à dix-neuf heures à la salle multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents :
Mme Lise Castilloux, maire
Mme Nadine Arsenault, conseillère
M. Paul-Égide Bourdages, maire suppléant
M. Sylvain Bourque, conseiller
M. Joshua Burns, conseiller
M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller
M. Richard Robichaud, conseiller

Est absent-e :

Est aussi présent : Jade Boissonneault, directrice générale et greffière-trésorière

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, mairesse

Les membres présents forment le quorum.

Réouverture de la séance du 2 février 2026

- 21.2 Reddition de compte pour le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet entretien ;
- 21.3 Dépôt du procès-verbal de correction - règlement N°348-2025 ;
- 21.4 Coordination des loisirs, culture et vie communautaire – autorisation d'embauche ;
- 21.5 Demande de permis de réunion – autorisation ;
- 21.6 Autres sujets ;
 - 21.6.1 Demande de soutien financier du Club de soccer Adrénaline de Caplan ;
 - 21.6.2 Demande de réduction de prix – appel d'urgence ;
 - 21.6.3 Nomination d'un comité de sélection ;
- 21.7 Période de questions ;
- 21.8 Levée de l'assemblée.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 2 FÉVRIER 2026

RÉSOLUTION 026-02-043

La mairesse, Mme Lise Castilloux, procède à la réouverture de la séance ajournée le 2 février 2026.

Monsieur Paul-Égide Bourdages propose l'adoption de l'ordre du jour avec la possibilité d'ajouter d'autres points.

Unanimité.

RÉSOLUTION 026-02-044

21.2 REDDITION DE COMPTE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET ENTRETIEN

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 131 665 \$ en 2025 pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2025;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Caplan informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

Adopté.

21.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT N°348-2025

La directrice générale et greffière-trésorière dépose pour considération par le conseil municipal le procès-verbal de correction du règlement n°348-2025.

RÉSOLUTION 026-02-045

21.4 COORDINATION DES LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – AUTORISATION D'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le poste vacant au poste de coordination des loisirs, culture et vie communautaire ;

CONSIDÉRANT la candidature reçue et l'entrevue réalisée ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction générale ;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de madame Céline Leblanc-Méthot au poste de coordination des loisirs, culture et vie communautaire ;

QUE l'entrée en poste soit le 23 février 2026 ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit mandatée pour signer le contrat de travail avec madame Leblanc-Méthot.

Adopté

RÉSOLUTION 026-02-046

21.5 DEMANDE DE PERMIS DE RÉUNION - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la fête des bénévoles du 150^e de Caplan prévu le 13 mars 2026;

CONSIDÉRANT QU'il y aura un service de bar et qu'un permis de réunion soit nécessaire;

À CES MOTIFS, il est proposé par madame Nadine Arsenault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt de demandes de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour le 13 mars 2026.

QUE la chargée de projet du 150^e de Caplan soit autorisée à signer et déposer ces demandes de permis.

Adopté

21.6 AUTRE(S) SUJET(S)

RÉSOLUTION 026-02-047

21.6.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU CLUB DE SOCCER ADRÉNALINE DE CAPLAN

CONSIDÉRANT la demande de dons déposés par le club de soccer Adrénaline ;

CONSIDÉRANT l'implication du club dans l'activité sportive pour la jeunesse de Caplan ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une aide financière de 1000\$ au Club de soccer l'Adrénaline de Caplan pour la saison 2026.

QUE cette aide financière soit financée par les opérations régulières.

Adopté

RÉSOLUTION 026-02-048

21.6.2 DEMANDE DE RÉDUCTION DE PRIX – APPEL D'URGENCE

CONSIDÉRANT l'appel d'urgence effectué le 3 janvier 2026 à la suite de la perte de la clé de la salle communautaire par madame lors de la location de ladite salle ;

CONSIDÉRANT QUE la locataire a maintenu sa demande d'intervention après avoir été dûment informée au téléphone par l'employée de la Municipalité de Caplan que les frais applicables pour un appel d'urgence s'élèvent à 75,00 \$, excluant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la demande subséquente de madame visant une réduction de ces frais ;

CONSIDÉRANT les frais engagés par la Municipalité de Caplan ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Richard Robichaud et résolu, à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le coût initial de l'appel d'urgence, au montant de 75,00 \$, excluant les taxes applicables, soit diminué à 50,00 \$ excluant les taxes applicables, relativement à l'intervention effectuée le 3 janvier 2026 en raison de la perte de la clé de la salle communautaire ;

QUE la demande de réduction de prix au montant de 25,00 \$ formulée par madame soit refusée ;

QU'aucune autre entente ne pourra être discuté.

Adoptée.

RÉSOLUTION 026-02-049

21.6.3 NOMINATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE le poste de direction des travaux publics est actuellement vacant ;

CONSIDÉRANT l'amorce du processus de dotation visant à pourvoir ce poste ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection doit être constitué afin d'assurer un processus rigoureux, transparent et équitable ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Jean-Bertrand Molloy et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le comité de sélection, ayant pour mandat de participer au processus de dotation, d'analyser les candidatures reçues et d'accompagner la firme mandatée, *Lelièvre Conseils*, soit formé des personnes suivantes :

- Lise Castilloux
- Paul-Égide Bourdages
- Directrice générale et greffière-trésorière
- Directeur adjoint
- Joshua Burns – substitut au besoin

Adoptée.

21.7 PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis.

RÉSOLUTION 026-02-050

21.8 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Nadine Arsenault la séance est levée.

Il est 20h51.

Unanimité.

Lise Castilloux
Mairesse

Jade Boissonneault
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.